

Ministère de la Communauté française

1080 Bruxelles , le 10 Mar 2010
Rue A. Lavallée, 1
02 / 690.87.31

Administration générale de
l'Enseignement et de la Recherche
scientifique.

Direction générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique.

Service de l'enseignement
de promotion sociale.

Monsieur Roberto GALLUCCIO
Administrateur délégué
CPEONS

rue des Minimes 87-89
1000 BRUXELLES

Ref.: a) / Dossier pédagogique 4633

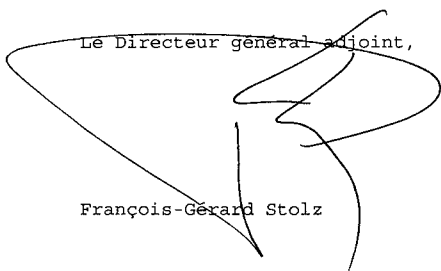
Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1

Unité de formation : REFLEXOLOGIE PLANTAIRE - APPROFONDISSEMENT
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE
 TRANSITION
Code Référence : 832304U21C2
Domaine : 805 Services aux personnes:soins de beauté

Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier
pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général adjoint,

François-Gérard Stolz

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de
Michaël Goulet ou Françoise Christophe (02/690.87.21 ou 02/690.85.92)

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

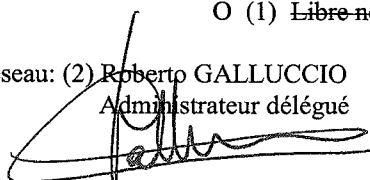
DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau:

- (1) Communauté française
- Provincial et communal
- (1) Libre confessionnel
- (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau: (2) Roberto GALLUCCIO
Administrateur délégué



Date et signature (2): 04/02/2010

2. Intitulé de l'unité de formation: (2) **Réflexologie plantaire - approfondissement**

CODE DE l'U.F. (3):	83 23 04 021 C2	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4)	805
---------------------	-----------------	----------------------------------	-----

3. Finalités de l'unité de formation: Reprises en annexe n° 1 de ..1.. page(s) (2)

4. Capacités préalables requises: Reprises en annexe n° 2 de ..1.. page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation:

- (1) Enseignement secondaire de:
 - x (1) transition
 - O (1) inférior
- O (1) qualification
- x (1) supérieur

- O (1) Enseignement supérieur de type court
- O (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de la section de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input checked="" type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil Supérieur:

Signature du Président du Conseil supérieur:

6. Caractère occupationnel: O (1) oui X (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement: Repris en annexe n° 3 de ..1. page(s) (2)

8. Programme du(des) cours: Repris en annexe n° 4 de ..2. page(s) (2)

9. Capacités terminales: Reprises en annexe n° 5 de ..1. page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours: Repris en annexe n° 6 de ..1. page(s) (2)

- (1) Cocher la mention utile
- (2) A compléter
- (3) Réserve à l'Administration
- (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

CODE DE l'U.F. (3):	83 23 04 U21C2	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4)	805
---------------------	----------------	----------------------------------	-----

11. Horaire minimum de l'unité de formation:

Horaire minimum :

1. <u>Dénomination du(des) cours</u> (2)	<u>Classement du(des) cours</u> (2) (5)	<u>Code U</u> (2) (6)	<u>Nombre de périodes</u> (2)
Réflexologie plantaire- approfondissement: Technologie	CT	B	48
Réflexologie plantaire-approfondissement : Travaux pratiques	PP	L	32
2. Part d'autonomie	XXX	P	20
		Total des périodes	100

12. Réserve au Service d'inspection:


a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique[annexe(s) éventuelle(s)]:

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique:

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière:

Date: 10.03.10

Signature: 

J. LEONARD
Inspecteur chargé de la
coordination du service
d'inspection.

(2) A compléter

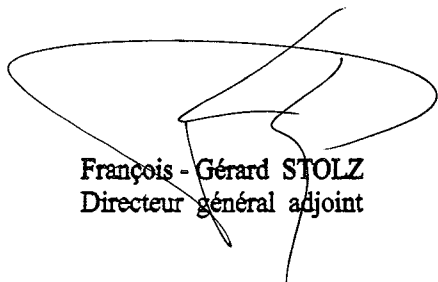
(3) Réserve à l'Administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(6) Soit A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

COPIE CONFORME


François - Gérard STOLZ
Directeur général adjoint

D 8 BIS/UF : au 01.03.98

Réflexologie plantaire - Approfondissement

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1 Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, l'unité de formation vise à:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant de l'enseignement, des entreprises, des administrations et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2 Finalités particulières

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant d'une part d'affiner ses techniques de massage réflexologique en développant notamment la qualité de son toucher et d'autre part d'utiliser les notions d'énergie chinoise et de méridiens dans le but d'améliorer le bien-être et la qualité de vie d'autrui.

Réflexologie plantaire - Approfondissement

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1 Capacités

Dans les limites de l'amélioration du bien-être de la personne, dans les règles de l'art, dans le respect des conditions d'hygiène,

- choisir la(les) zone(s) à masser en fonction des buts poursuivis et justifier ses choix en faisant appel aux notions de schéma corporel;
- réaliser un massage réflexe du pied en justifiant les techniques utilisées.

2.2 Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de l'unité de formation « Réflexologie plantaire » code N° 832301U21C1 de l'enseignement secondaire supérieur de transition.

Réflexologie plantaire - Approfondissement

3. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT :

Aucune recommandation particulière.

Réflexologie plantaire - Approfondissement

4. PROGRAMME DE COURS :

L'étudiant sera capable :

4.1 En réflexologie plantaire : technologie

- de définir la notion de stress;
- d'expliciter les mécanismes de stress par le biais notamment des systèmes endocriniens et nerveux;
- d'identifier diverses manifestations du stress telles que :
 - maux de tête,
 - douleurs articulaires,
 - douleurs musculaires,
 - troubles digestifs,
 - affections cardio-vasculaires (hypertension, tachycardie, ...),
 - affaiblissement des défenses immunitaires,
 - ... ;
- de situer la réflexologie par rapport aux différentes techniques de gestion du stress;
- d'identifier les limites de sa fonction;
- de déterminer les circonstances nécessitant l'orientation vers un médecin;
- d'établir en fonction de différents critères (motif de consultation, financier, ressenti du masseur, ...) le programme d'étalement des séances;
- d'expliquer la notion « Energie » d'un point de vue asiatique (yin-yang);
- de définir les méridiens chinois et les cinq éléments;
- d'identifier leurs influences sur l'interprétation des dysfonctionnements constatés;
- d'établir des correspondances entre des dysfonctionnements de l'organisme et des déséquilibres du yin et du yang.

4.2. En réflexologie plantaire : travaux pratiques

- d'orienter sa méthode de travail en fonction du motif de la consultation et du ressenti du praticien dans son toucher;
- de développer la qualité de son toucher;
- de nommer les sensations éprouvées lors de la stimulation des zones réflexes;
- de situer et de stimuler les zones réflexes correspondant aux systèmes organiques concernés par des manifestations liées au stress;
- d'établir des liens entre les méridiens et les manifestations liées au stress et de stimuler ces zones;
- d'adapter le rythme et l'intensité des stimulations en fonction notamment de l'âge, de la sensibilité,

Réflexologie plantaire - Approfondissement

5. CAPACITES TERMINALES :

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable, dans les limites de sa fonction, dans les règles de l'art et dans le respect des conditions d'hygiène:

- de réaliser un massage ciblé en fonction d'une manifestation du stress en:
 - délimitant correctement les zones réflexes concernées;
 - nommant les sensations éprouvées lors de la stimulation des zones réflexes;
 - ciblant correctement le méridien concerné;
 - nommant les organes concernés par le méridien ciblé;

- de justifier les choix opérés.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- le degré de pertinence des choix opérés,
- le niveau de la qualité de son toucher,
- la faculté d'adaptation,
- la qualité des relations établies entre les méridiens et les manifestations liées au stress.

6. PROFIL DU (DES) CHARGE(S) DE COURS :

Le chargé de cours sera un enseignant et/ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui a été attribuée.